





PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE
DE LA CREVETTE
NORDIQUE



TABLE DES MATIÈRES

LI:	STE D	DES TABLEAUX	ii
LI	STE D	DES FIGURES	iii
C	ONTE	XTE DE L'ÉTUDE	1
LE	SFA	ITS SAILLANTS	2
1.	LA	A RESSOURCE	3
	1.1.	Les éléments de biologie de la crevette nordique	3
	1.2.	La gestion de la ressource	3
2.		S CAPTURES ET DÉBARQUEMENTS DE CREVETTE NORDIQUE ET D'ESPÈCES ONCURRENTES	6
	2.1.	Les captures mondiales de crevette nordique en volume	6
	2.2.	Les débarquements de crevette nordique au Canada des années 2015 à 2018	7
3.	LA	A TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES	. 12
	3.1.	Quelques aspects réglementaires	12
	3.2.	Les entreprises de transformation	12
	3.3.	Les produits, expéditions et ventes des entreprises de transformation des régions maritimes	13
4.	LE	S MARCHÉS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS DE LA CREVETTE	. 15
	4.1.	Les exportations et importations canadiennes	15
	4.2.	Les importations québécoises	17
	4.3.	Les ventes au détail de crevettes dans les supermarchés au Québec	18
5.		DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA CREVETTE ORDIQUE	. 19
	5.1.	Les principes québécois de développement durable	19
	5.2.	La conformité de l'industrie de la crevette nordique aux principes québécois de développement durable	
C	ONCL	USION	. 21
ΒI	BI IO	CDADUIC	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	1:	Contingents dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	4
Tableau	2:	Réduction des contingents dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	5
		Nombre de pêcheurs de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent des	
		années 2015 à 2019	5
Tableau	4:	Débarquements à Terre-Neuve des pêcheurs des Premières Nations québécoises qui	
		exerçaient leurs activités dans le Grand Nord, des années 2015 à 2019	11
Tableau	5:	Usines spécifiquement autorisées à transformer la crevette en s'approvisionnant directeme	nt
		auprès de pêcheurs du Québec	13
Tableau	6:	Entreprises spécifiquement autorisées à transformer la crevette selon certaines restrictions	
		quant à leurs sources d'approvisionnement	13
Tableau	7 :	Exportations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019	15
Tableau	8:	Importations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019	16
Tableau	9 :	Importations québécoises de crevettes, des années 2015 à 2019	17
Tableau ¹	10 :	Part de la crevette congelée dans les ventes au détail de poissons et fruits de mer congelés	6
		dans les grands magasins au Québec et prix moyen la livre	18
Tableau ¹	11 :	Débarquements de crevette nordique en Gaspésie–Bas-Saint-Laurent en 2017	21

LISTE DES FIGURES

Figure	1	- Volume (en tonnes) des captures mondiales de crevette nordique des années 2010 à 2017	6
Figure	2	- Part du Canada et du Groenland dans le volume des captures mondiales	7
Figure	3	– Débarquements de crevette nordique par province pour la période 2015-2018	8
Figure	4	- Volume des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche	8
Figure	5	– Débarquements de crevette nordique dans les provinces de l'Atlantique	9
Figure	6	- Valeur des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche	. 10
Figure	7	- Prix des débarquements de crevette nordique par province (en dollars la livre)	. 10
Figure	8	– Expéditions de crevette nordique entre les années 2015 et 2018	. 14
Figure	9	- Valeur des ventes de crevette nordique entre les années 2015 et 2018	. 14
Figure	10	– Exportations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019	. 15
Figure	11	- Importations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019	. 16
Figure	12	- Importations québécoises de crevettes, des années 2015 à 2019	. 17

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Ce document présente un portrait évolutif de l'industrie de la pêche à la crevette nordique au Canada en général et au Québec en particulier entre les années 2015 et 2019. Il a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions de l'Office des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé concernant la mise en marché de la crevette débarquée dans cette ville.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) mène cet examen périodique tous les cinq ans, conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, ch. M-35.1).

Pour évaluer les résultats du Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le mandat de rédiger une monographie de l'industrie québécoise de la crevette nordique.

Le document traite de divers aspects de cette industrie, notamment de la ressource et de sa gestion, des captures, des débarquements et des prix (en monnaie courante) au Québec, au Canada et à l'international, de la transformation par les usines situées dans les régions maritimes du Québec, des ventes et des expéditions réalisées par ces usines, des exportations et des importations, de la vente au détail et du développement durable.

Cette analyse a été réalisée à partir des données disponibles concernant la pêche à la crevette nordique et la période visée, soit des années 2015 à 2019.

LES FAITS SAILLANTS

Selon les évaluations du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO, 2019), l'indicateur principal de l'état des stocks de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent est à la baisse. Cette situation s'est soldée par une réduction de 50 % des contingents de pêche alloués aux pêcheurs québécois entre les années 2015 et 2019. Il s'en est suivi une baisse de 54 % des débarquements de crevette nordique au Québec durant la même période. La diminution des captures explique en grande partie la baisse de la valeur des débarquements de 37 %, malgré une hausse des prix de 37 % également..

La diminution des débarquements entraîne des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises de transformation de la crevette de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord. Cette situation affecte les travailleurs des usines, qui voient leurs heures de travail réduites.

Mentionnons que la baisse des débarquements de crevette nordique au Québec entraîne aussi des conséquences négatives sur les revenus des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

D'autre part, dans la province, la valeur des importations de crevettes se situe bien au-dessus de la valeur des exportations. Elle a atteint 151,2 millions de dollars en 2019. Cette somme représente une augmentation de près de 26,8 % par rapport à l'année 2015. Il s'agit principalement de crevette d'élevage provenant d'Asie.

1. LA RESSOURCE

1.1. LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE DE LA CREVETTE NORDIQUE

Selon le MPO, l'aire de répartition de la crevette nordique (*Pandalus borealis*) dans l'Atlantique s'étend du détroit de Davis jusqu'au golfe du Maine vers le sud. Dans le Pacifique Est, on la trouve des îles Aléoutiennes jusqu'en Oregon, et dans le Pacifique Ouest, de la Sibérie jusqu'au Japon (MPO₁, en ligne). Le MPO mentionne aussi qu'au Canada, la pêche à la crevette nordique est surtout pratiquée à l'est de la côte de la Nouvelle-Écosse, dans le golfe du Saint-Laurent, dans le détroit de Davis, ainsi qu'au large du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve. La *Pandalus borealis* est l'espèce de crevette la plus abondante dans l'est du Canada, notamment dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, où elle cohabite avec 26 autres espèces de crevettes (Savard et Nozères, 2012). Elle affectionne les endroits avec des fonds sableux et vaseux où la profondeur varie de 150 à 350 mètres et les températures, de 2 à 6 °C. Elle a la caractéristique particulière de changer de sexe au cours de sa vie. Elle naît mâle et se transforme en femelle généralement vers l'âge de quatre ou cinq ans. La majorité des prises commerciales sont des femelles, étant donné qu'elles sont plus grosses. Les principaux prédateurs de la crevette nordique sont le sébaste, le flétan du Groenland et la morue (Bourdages et collab., 2018).

Si l'on considère ces éléments de biologie, il est prévisible, dans le contexte actuel marqué par le réchauffement climatique et l'augmentation de la population de sébaste, que la montée de la température des eaux dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi que la prédation par le sébaste soient deux facteurs déterminants pour l'état des stocks de crevette nordique.

1.2. LA GESTION DE LA RESSOURCE

Au Canada, la gestion des ressources biologiques marines d'une manière générale relève du MPO, qui a la responsabilité de leur conservation et de leur protection. Le MPO s'occupe également de surveiller les activités d'exploitation de ces ressources. Dans le cadre de sa mission, il délivre les permis de pêche et détermine les conditions de capture de chaque espèce, notamment les engins de pêche à utiliser et les périodes de pêche. Il évalue l'état des stocks des espèces visées sur la base d'une approche écosystémique, élabore des plans de gestion de pêche, fixe les contingents en adoptant une approche de précaution et en tenant compte des recommandations des comités consultatifs qu'il a mis en place et qui regroupent des représentants de l'industrie, des Premières Nations et des gouvernements (fédéral et provinciaux). En ce qui concerne la crevette nordique, la pêche est gérée par l'attribution, sur une base annuelle, d'un total admissible des captures (TAC) depuis l'année 1982. Les pêcheurs traditionnels sont soumis à des quotas individuels depuis le milieu des années 1990.

1.2.1. L'évaluation de l'état des stocks de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Le MPO évalue l'état des stocks de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent tous les deux ans, avec une mise à jour annuelle de l'indicateur principal de l'état des stocks comme il est préconisé dans l'approche de précaution adoptée pour cette pêche (MPO, 2019). Cet indicateur principal est calculé à partir des indices de la pêche commerciale en été et du relevé de recherche multidisciplinaire du MPO, qui est réalisé habituellement au mois d'août dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent depuis l'année 1990 (Bourdages et collab., 2018). Pour évaluer l'état des stocks, le MPO considère quatre zones de pêche dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de l'estuaire (ZPC 12), de Sept-Îles (ZPC 10), d'Anticosti (ZPC 9) et d'Esquiman (ZPC 8) (Bourdages et collab., 2018).

Cette évaluation indique une tendance baissière de l'indicateur principal de l'état des stocks à Sept-Îles, à Anticosti et dans Esquiman à partir de l'année 2014. La tendance s'est poursuivie jusqu'en 2018 avec des niveaux d'abondance faible proches des valeurs des années 1990, soit les plus bas niveaux considérés pour

l'application de l'approche de précaution mentionnée ci-dessus. La prédation de la crevette nordique par le sébaste et le réchauffement des eaux seraient les principales causes de la baisse des stocks. Pour la période 2015-2017, le MPO estime la consommation annuelle de crevette par les sébastes à environ 86 000 tonnes, ce qui est trois fois plus qu'entre les années 1995 et 1997 (Bourdages et collab., 2018). L'état des stocks dans les trois zones de pêche mentionnées plus haut nécessitait une gestion prudente. A contrario, en ce qui concerne l'estuaire, l'indicateur a augmenté en 2018 après trois années de diminution. Le MPO avait alors conclu que l'estuaire était dans une zone saine selon l'approche de précaution. Cependant, de légères améliorations de l'état des stocks ont été observées lors de l'évaluation de l'année 2019 (MPO, 2019).

1.2.2. Les contingents de pêche à la crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Les résultats de l'évaluation de l'état des stocks entraînent des conséquences sur les niveaux de contingents alloués aux pêcheurs par le MPO. Dans le cadre de son approche de précaution pour la crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, le MPO appliquait, depuis l'année 2012, des règles de prise de décision qui impliquaient une modification annuelle de ces contingents en fonction des résultats de l'évaluation. Cependant, en 2019, il a accepté d'adopter des règles de prise de décision provisoires qui prévoient une révision des contingents tous les deux ans. Ainsi, les contingents de l'année 2018 ont été reconduits en 2019 et ceux de l'année 2020 resteront les mêmes en 2021.

En 2015, le TAC global alloué aux pêcheurs de l'ensemble des provinces qui étaient actifs dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent s'élevait à 31 549 tonnes, dont 18 573 tonnes (59 %) pour les 41 pêcheurs du Québec. En 2019, il est passé à 17 337 tonnes, dont 9 223 tonnes (53 %) pour le même nombre de pêcheurs québécois (Tableau 1). Ainsi, le TAC global a baissé de 45 % entre les années 2015 et 2019, comparativement à 50 % pour la part des pêcheurs du Québec. Les baisses sont plus importantes dans l'estuaire, qui est presque exclusivement réservé aux pêcheurs québécois, et à Sept-Îles, où les pêcheurs québécois possèdent entre 86 et 90 % des contingents (Tableau 2). Notons que pour l'année 2020, le TAC global a augmenté de 4 % par rapport à celui des années 2018 et 2019, comparativement à 48 % pour le contingent alloué aux pêcheurs québécois.

Tableau 1 : Contingents dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent entre les années 2015 et 2019

Année	Es	stuaire	Sep	t-Îles	Ant	icosti	Esq	uiman	To	otal*
Allilee	Total	Québec**	Total	Québec	Total	Québec	Total	Québec	TAC global	TAC Québec
2015	1 183	1 183	12 606	10 888	9 511	5 866	8 249	637	31 549	18 573
2016	1 023	1 084	12 447	10 853	9 482	5 760	7 172	542	30 124	18 239
2017	921	921	10 715	9 259	8 084	4 999	7 012	542	26 732	15 721
2018	239	239	4 267	3 845	6 871	4 779	5 960	460	17 337	9 323
2019	239	226	4 267	3 803	6 871	4 752	5 960	442	17 337	9 223
2020	606	_	5 123	_	6 311	_	5 959	_	17 999	13 666

Source : MPO, compilation du MAPAQ.

^{*} Le total correspond aux contingents alloués à l'ensemble des pêcheurs pour la zone de pêche concernée.

^{**} Il s'agit des contingents alloués aux pêcheurs québécois pour la zone de pêche concernée.

Tableau 2 : Réduction des contingents dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent entre les années 2015 et 2019

	Contingent global	Québec
Total dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	-45 %	-50 %
Estuaire	-80 %	-81 %
Sept-Îles	-66 %	-65 %
Anticosti	-28 %	-19 %
Esquiman	-28 %	-31 %

1.2.3. L'accès à la ressource

Les pêcheurs de crevette dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

La forte majorité des pêcheurs de crevette dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont québécois. Le nombre de pêcheurs du Québec est resté constant entre les années 2015 et 2019. Cependant, le nombre de pêcheurs non québécois actifs dans cette zone a diminué de quatre durant la même période (Tableau 3). La moitié des pêcheurs québécois (20 pêcheurs) sont membres de l'Office des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé.

Tableau 3 : Nombre de pêcheurs de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent des années 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018*	2019*
Québec	41	41	42	41	41
Autochtones	5	5	5	5	5
Non autochtones	36	36	37	36	36
Hors Québec	12	11	10	8	8
Total	53	52	52	49	49

Source : BIPM/2020-08-28.

La flottille de crevettiers québécoise

Globalement, la flottille de crevettiers du Québec compte huit bateaux appartenant aux cinq communautés autochtones. Trente bateaux sont la propriété de non-Autochtones.

La flotte est majoritairement constituée de bateaux en acier (29). Ces bateaux mesurent de 60 à 65 pieds (27) et deux atteignent 82 pieds. De plus, huit capitaines exploitent des bateaux en fibre de verre, en majorité des navires de 55 pieds. S'ajoute à ce tableau global un bateau-usine de 90 pieds livré en 2017. La moyenne d'âge des bateaux de la flottille est de 34 ans. Durant la saison 2019, en moyenne 11,7 voyages de pêche par entreprise ont été effectués pour 85 jours en mer et 55 jours de pêche. Les équipages sont constitués pour la plupart de quatre personnes par bateau, y compris le capitaine.

^{*} Il s'agit de données préliminaires.

2. LES CAPTURES ET DÉBARQUEMENTS DE CREVETTE NORDIQUE ET D'ESPÈCES CONCURRENTES

2.1. LES CAPTURES MONDIALES DE CREVETTE NORDIQUE EN VOLUME

En 2010, le volume des captures mondiales de crevette nordique se chiffrait à 360 826 tonnes selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a par la suite baissé progressivement pour atteindre 222 598 tonnes, ce qui représente une diminution totale de 38 % (Figure 1).

Le Canada et le Groenland sont les principaux producteurs de crevette nordique au monde. Ces deux pays cumulent entre 75 et 80 % des captures annuelles mondiales de crevette nordique (Figure 2). Le Canada occupait la première place avec 162 000 tonnes en 2011 comparativement à 124 500 tonnes pour le Groenland. Il a vu sa part baisser à 75 900 tonnes en 2017 alors que le Groenland est devenu le premier producteur mondial de crevette nordique avec 93 800 tonnes la même année. La baisse des captures de crevette nordique au Canada s'explique par l'état des stocks, qui a entraîné une réduction des contingents. La Norvège et la Russie occupent la troisième et quatrième place avec chacune 6 % de la production mondiale.

En 2010, les captures de crevette nordique représentaient 6 % des captures mondiales de crustacés et 12 % des captures mondiales de crevette, toutes espèces confondues. Les parts de la crevette nordique dans les captures mondiales de crustacés et de crevettes ont baissé progressivement pour atteindre respectivement 3 et 6 % en 2017.

Figure 1 – Volume (en tonnes) des captures mondiales de crevette nordique des années 2010 à 2017



Source: FAO1 en ligne, compilation du MAPAQ.

100% 80% 60% 41% 49% 45% 44% 45% 34% 40% 20% 0% 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 ■ Autres pays ■ Canada ■ Groenland

Figure 2 – Part du Canada et du Groenland dans le volume des captures mondiales de crevette nordique des années 2010 à 2017

Source : FAO1 en ligne, compilation du MAPAQ.

2.2. LES DÉBARQUEMENTS DE CREVETTE NORDIQUE AU CANADA DES ANNÉES 2015 À 2018

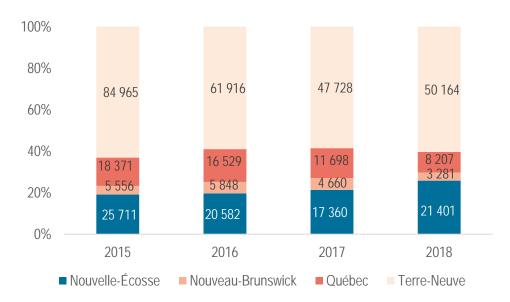
2.2.1. Le volume des débarquements de crevette nordique dans les provinces de l'Atlantique

Le volume des débarquements de crevette nordique par province

Le volume total des débarquements de crevette nordique dans l'est du Canada atteignait 134 603 tonnes en 2015 et 83 053 tonnes en 2018. Il s'agit d'une baisse de 38 %. Les débarquements de Terre-Neuve représentaient environ 60 % du volume total. La Nouvelle-Écosse occupait le second rang avec 26 % en 2018. La part du Québec variait entre 10 et 16 % et celle du Nouveau-Brunswick, entre 4 et 6 % (Figure 3).

En volume, les débarquements de crevette nordique ont baissé dans toutes les provinces de l'Atlantique en 2018 par rapport à l'année 2015 (Figure 3). Cette diminution s'explique par la baisse des contingents que le MPO a décidée pour tenir compte de l'état de la ressource, conformément à l'approche de précaution. La baisse des débarquements est plus marquée au Québec, où elle se situe à 55 % par rapport à 41 % pour Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick et à 17 % pour la Nouvelle-Écosse. Toutefois, les données provisoires de l'année 2019 pour le Québec indiquent une croissance de 3 % des volumes des débarquements en comparaison de l'année 2018.

Figure 3 – Débarquements de crevette nordique par province pour la période 2015-2018 (en tonnes et en pourcentage du volume des débarquements dans l'Atlantique)

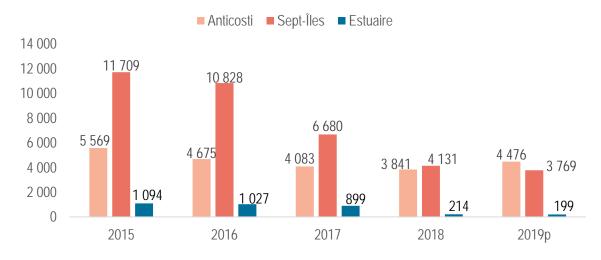


Source: MPO, compilation du MAPAQ.

Le volume des débarquements de crevette nordique au Québec

Mentionnons, d'emblée, que les données pour l'année 2019 sont provisoires. La majeure partie des débarquements de crevette nordique au Québec provient de Sept-Îles et d'Anticosti (Figure 4). Ces deux zones représentent près de 98 % du volume des débarquements, comparativement à 2 % pour l'estuaire. Les débarquements en provenance d'Esquiman sont nuls ou négligeables. Entre les années 2015 et 2018, les volumes des débarquements provenant d'Anticosti et de Sept-Îles ont baissé de 31 et 65 % respectivement, par rapport à 80 % dans l'estuaire. En revanche, les données provisoires de l'année 2019 au sujet des débarquements en provenance d'Anticosti indiquent une croissance de 17 % en 2019 par rapport à l'année 2018. Pour les autres zones, la tendance reste cependant à la baisse.

Figure 4 – Volume des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche des années 2015 à 2019 (en tonnes)



Source: MPO, compilation du MAPAQ.

2.2.2. La valeur des débarquements de crevette nordique dans les provinces de l'Atlantique

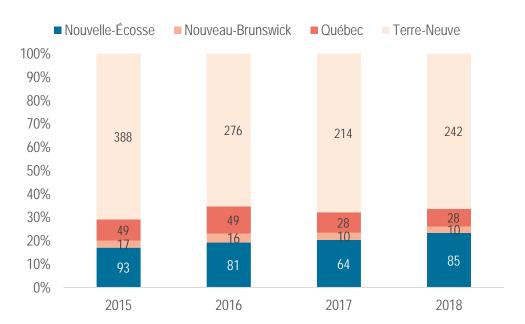
La valeur des débarquements de crevette nordique par province

La valeur totale des débarquements de crevette nordique dans l'est du Canada se chiffrait à 547 millions de dollars en 2015 et à 365 millions de dollars en 2018. Il s'agit d'une baisse de 33 %.

La valeur des débarquements de Terre-Neuve représente entre 66 et 70 % de la valeur totale des débarquements dans l'est du Canada, comparativement à 24 % (en 2018) pour la Nouvelle-Écosse, 8 % pour le Québec et de 2 à 4 % pour le Nouveau-Brunswick (Figure 5).

La valeur des débarquements de crevette nordique a baissé dans toutes les provinces de l'Atlantique en 2018 par rapport à l'année 2015. Pour le Québec, cette diminution atteint 44 %, comparativement à 38 % pour Terre-Neuve, 42 % pour le Nouveau-Brunswick et 8 % pour la Nouvelle-Écosse. La baisse de la valeur des débarquements est moins marquée que celle du volume en raison d'une amélioration des prix. Pour le Québec, en particulier, les données provisoires de l'année 2019 indiquent une croissance de la valeur des débarquements de 12 % par rapport à l'année 2018 (Figure 5).

Figure 5 – Débarquements de crevette nordique dans les provinces de l'Atlantique des années 2015 à 2018 (en millions de dollars et en pourcentage de la valeur totale)



Source : MPO, compilation du MAPAQ.

La valeur des débarquements de crevette nordique au Québec

La valeur des débarquements provenant d'Anticosti a baissé de 13 % entre les années 2015 et 2018, comparativement à 56 % pour Sept-Îles et à 74 % pour l'estuaire. Toutefois, les données provisoires de l'année 2019 concernant la valeur des débarquements en provenance d'Anticosti indiquent une augmentation de 25 % par rapport à 2 % seulement pour Sept-Îles (Figure 6).

■ Anticosti ■ Sept-Îles ■ Estuaire 50.0 31.6 32,4 30,0 16,2 16,3 14.8 13,4 14,0 12.9 10,0 3,0 3,1 2015 2016 2017 2018 2019p -10.0

Figure 6 – Valeur des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche des années 2015 à 2019 (en millions de dollars)

Source: MPO, compilation du MAPAQ.

2.2.3. Le prix moyen des débarquements de crevette nordique

Le prix moyen des débarquements de crevette nordique varie selon la province. Il est d'ailleurs plus élevé à Terre-Neuve que dans les autres provinces (Figure 7).

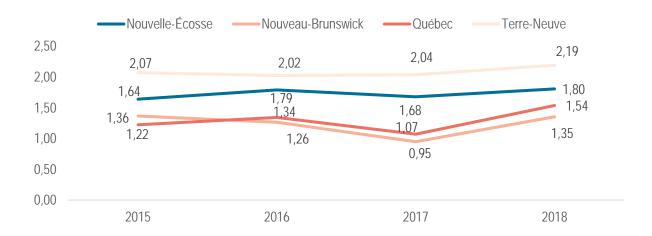


Figure 7 – Prix des débarquements de crevette nordique par province (en dollars la livre)

Source: MPO, compilation du MAPAQ.

2.2.4. Les débarquements effectués par des pêcheurs des Premières Nations québécoises dans le Grand Nord

Deux entreprises des Premières Nations qui exercent leurs activités dans le Grand Nord ont débarqué de la crevette nordique à Terre-Neuve. Le volume de ces débarquements, qui atteignait 14 000 tonnes en 2015, a baissé à 3 000 tonnes en 2019. Quant à leur valeur, elle est passée de 74 millions de dollars en 2015 à 17 millions en 2019 (Tableau 4).

Tableau 4 : Débarquements à Terre-Neuve des pêcheurs des Premières Nations québécoises qui exerçaient leurs activités dans le Grand Nord, des années 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Volume (tonnes)	13 917	12 216	7 951	8 511	2 987
Valeur (M\$)	74	68	45	48	17
Prix (\$/lb)	2,40	2,54	2,54	2,54	2,52

Source: MPO, compilation du MAPAQ.

3. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES

3.1. QUELQUES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Au Québec, la réglementation des activités de transformation des produits marins relève de la compétence provinciale. En plus de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, ch. P-29), qui encadre la vente et la transformation de tout aliment ou produit pour la consommation humaine, la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, ch. T-11.01) s'applique aussi et précisément à la vente et à la transformation des poissons, des mollusques et des crustacés débarqués au Québec. Cette loi exige que les produits marins visés par le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (LRQ, ch. T-11.01, r. 1), pêchés par des pêcheurs québécois et débarqués au Québec subissent une première transformation dans les entreprises autorisées à transformer ces espèces, dont la crevette nordique, avant d'être expédiés à l'extérieur du Québec. En vertu de cette loi, le Règlement susmentionné fixe les exigences minimales concernant la nature de cette première transformation pour les espèces visées. Dans le cas de la crevette nordique, la transformation minimale exigée est soit la cuisson, soit la congélation.

Par ailleurs, la crevette nordique est une espèce désignée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme sept autres espèces, dont le homard et le crabe des neiges. Cette désignation tient compte des possibilités limitées d'approvisionnement des usines de transformation pour ces espèces, compte tenu de l'état et de la disponibilité de la ressource. Ainsi, la délivrance d'un nouveau permis pour la transformation de la crevette nordique nécessite une autorisation spécifique au permis d'établissement de transformation ou de conserverie de produits marins délivré par le MAPAQ. Cette autorisation peut être assortie de conditions ou de restrictions particulières quant aux sources d'approvisionnement. Le but est de limiter l'accroissement de la capacité de transformation afin que la délivrance de nouveaux permis ne nuise pas à la pérennité de l'espèce ou aux entreprises de transformation déjà établies.

3.2. LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

En plus des particuliers qui peuvent acheter directement de la crevette nordique ou d'autres produits marins aux quais de débarquement pour leur consommation personnelle, on distingue trois catégories d'entreprises autorisées à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs québécois. Il s'agit des entreprises titulaires des types de permis et d'autorisations suivants délivrés par le MAPAQ :

- Permis d'établissement de transformation de produits marins spécifiquement autorisés à transformer la crevette nordique;
- Permis d'acquéreur autorisé à acheter des produits marins directement des pêcheurs et à les transporter et les revendre sans transformation;
- Permis de vente au détail délivré par exemple à des poissonneries ou à des restaurants.

Le Tableau 5 fournit la liste des usines qui étaient spécialement autorisées à transformer la crevette en s'approvisionnant directement auprès de pêcheurs du Québec au 1er avril 2015 et au 31 décembre 2019. Notons que l'établissement de La Crevette du Nord Atlantique inc. à Rivière-au-Renard était, jusqu'à il y a deux ans, autorisé à ne transformer que de la crevette nordique. Ce permis a été modifié pour y permettre le conditionnement d'autres espèces marines.

Le Tableau 6 fournit la liste des autres entreprises spécialement autorisées à transformer la crevette selon certaines restrictions quant à leurs sources d'approvisionnement, soit un approvisionnement provenant d'entreprises de pêche liées (1) ou un approvisionnement à l'extérieur du Québec (2). L'entreprise Gestion Danfran inc. est un cas particulier. Elle possède un permis qui lui permet de cuire et de congeler de la crevette à bord de son bateau de pêche.

Tableau 5 : Usines spécifiquement autorisées à transformer la crevette en s'approvisionnant directement auprès de pêcheurs du Québec

Nom	Lieu	Autorisée au 01-04-2015	31-12-2019
La Crevette du Nord Atlantique inc.	Gaspésie, Anse-au-Griffon	Oui	Oui
La Crevette du Nord Atlantique inc.	Gaspésie, Rivière-au-Renard	Oui	Non
Les Pêcheries Marinard Itée	Gaspésie, Rivière-au-Renard	Oui	Oui
Les Crustacés des Monts inc.	Gaspésie, Sainte-Anne-des- Monts	Oui	Oui
Les Fruits de Mer de l'Est du Québec (1998) Itée	Bas-Saint-Laurent, Matane	Oui	Oui
Poissonnerie Fortier et Frères inc.	Côte-Nord, Sept-Îles	Oui	Oui

Source: BIPM.

Tableau 6 : Entreprises spécifiquement autorisées à transformer la crevette selon certaines restrictions quant à leurs sources d'approvisionnement

Nom	Lieu	Autorisée au 01-04-2015	31-12-2019
Gaspé-Salaisons inc. (2)	Gaspésie, Les Méchins	Oui	Oui
Les Crevettes de Sept-Îles inc. (1)	Côte-Nord, Sept-Îles	Oui	Oui
135734 Canada Itée – Poissonnerie Chez Omer (2)	Côte-Nord, Sept-Îles	Oui	Oui
9143-0660 Québec inc. – Groupe Umek, Société en commandite (2)	Côte-Nord, Uashat	Oui	Oui
Les Crabiers du Nord inc.	Côte-Nord, Portneuf-sur-Mer	Oui	Oui

Source: BIPM.

3.3. LES PRODUITS, EXPÉDITIONS ET VENTES DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DES RÉGIONS MARITIMES

3.3.1. Les produits

Dans les régions maritimes du Québec, les usines font principalement de la première transformation. Les principaux produits issus de ces opérations sont la chair de crevette cuite, décortiquée et écaillée, fraîche ou congelée; la crevette cuite et entière, fraîche ou congelée et la crevette entière, fraîche ou congelée.

3.3.2. Les expéditions et ventes

Les expéditions comprennent les ventes et les inventaires déclarés par les entreprises de transformation sur une base volontaire. Les données sur les expéditions et les ventes doivent donc être utilisées avec prudence.

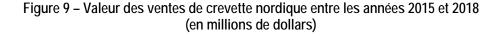
En 2015, le volume des expéditions de crevette nordique déclarées par les usines de transformation atteignait 7 342 tonnes et une valeur de 120 millions de dollars. En 2018 (données préliminaires), le volume des expéditions déclarées se situait à 3 990 tonnes, une baisse de 46 % par rapport à l'année 2015. Quant à la valeur de ces expéditions, elle se chiffrait à 71 millions de dollars en 2018 (données provisoires). Il s'agit d'une baisse de 41 % par rapport à l'année 2015 (Figure 8). La valeur totale des ventes de crevette nordique déclarées par les usines a subi une diminution plus importante en passant de 113 millions de dollars en 2015

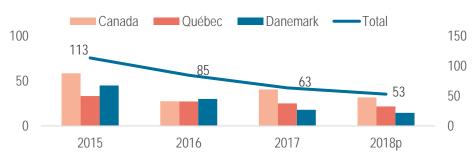
à 53 millions en 2018 (données provisoires), une baisse de 53 %. En termes de valeur, plus de la moitié des ventes déclarées sont réalisées au Canada, principalement au Québec (Figure 9). Cependant, selon les déclarations des usines, la valeur des ventes réalisées au Canada a aussi diminué de 46 % comparativement à 36 % pour le Québec. Selon les déclarations des usines, le Danemark représente la première destination étrangère (hors Canada) des ventes de crevette nordique québécoise. La valeur des ventes déclarées dans ce pays a baissé de 68 % entre les années 2015 et 2018.

150 8 500 8 002 7 342 130 120 6 500 5 006 110 96 3 990 71 4 500 90 2 500 61 70 50 500 2015 2016 2017 2018p ■ Valeur des expéditions (M\$) Volume des expéditions (tonnes)

Figure 8 – Expéditions de crevette nordique entre les années 2015 et 2018¹

Source: MPO, compilation du MAPAQ.





Source: MPO, compilation du MAPAQ.

^{1.} Les données de 2018 sont préliminaires.

LES MARCHÉS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS DE LA CREVETTE 4.

4.1. LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS CANADIENNES

Les exportations canadiennes 4.1.1.

La valeur des exportations de crevettes a reculé de 21 % entre les années 2015 et 2019. Elle est en effet passée de 571,7 à 451,6 millions de dollars (Figure 10). Ce recul s'explique par la baisse des volumes exportés (Tableau 7) puisque le prix moyen à l'exportation pour l'ensemble des crevettes est passé de 3 à 3.56 dollars la livre. En 2019, la valeur des exportations de crevettes correspondait à 6 % du total des exportations de poissons et fruits de mer du Canada. La crevette nordique congelée entière avec la carapace représentait la plus grande part de la valeur des exportations (de 59,6 à 71,2 % des échanges) de ce crustacé par le Canada entre les années 2015 et 2019.

86 616 800 100 000 67 188 62 825 60 942 57 555 600 400 50 000 571.7 473,9 476,7 476,2 451.6 200 0 0 2015 2016 2017 2018 2019 Valeur (millions de dollars) Quantité (tonnes)

Figure 10 – Exportations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Les cinq principaux marchés d'exportation du Canada pour la crevette, en valeur, sont la Chine, le Danemark, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. En 2019, ces cinq pays représentaient 80,4 % de la valeur des exportations canadiennes de crevettes. Au cours des cinq dernières années, les exportations canadiennes de crevettes ont augmenté vers la Chine et le Japon, mais ont diminué vers le Danemark, les États-Unis et le Royaume-Uni.

2019 Variation 2015-2019 2015 2016 2017 2018 M \$ CAD M \$ CAD M \$ CAD Tonnes M \$ CAD M \$ CAD Tonnes Valeur Quantié Pays partenaires Tonnes Tonnes Tonnes Monde 571,7 86 616 473,9 67 188 476,7 62 825 476,2 60 942 451,6 57 555 -21,0% -33,6% Chine 146.8 24 453 144.4 23 379 175,8 26 191 204.4 27 572 185.9 26 685 26.7% 9.1% Danemark 109,2 18 396 81,4 11 147 88,9 10 071 66,7 7 790 76,3 8 629 -30,1% -53,1% États-Unis 45,4 4 582 48,3 4 446 37,8 2 266 38,6 2 073 36,6 2 099 -19,5% -54,2% Royaume-Unis 108,1 11 977 69,4 7 814 58,8 5 845 36,4 3 493 33,7 2 722 -68,8% -77,3% 2 067 Japon 2 363 2 203 20,4 1915 18,0 1 393 30,4 40,6% -12,5% 21,6 25,0 140,5 24 845 105,4 95,0 16 536 112,2 18 621 88,6 15 353 -36,9% -38,2% **Autres** 18 200

Tableau 7 : Exportations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

La valeur des exportations canadiennes de crevettes vers la Chine a augmenté de 26,7 % au cours des cinq dernières années. Elle est en effet passée de 146,8 à 185,9 millions de dollars. La Chine importe du Canada principalement de la crevette nordique congelée entière avec la carapace. Cependant, les exportations vers le Royaume-Uni, qui sont passées de 108,1 à 33,7 millions de dollars, ont fortement diminué. Cela représente une baisse de 68,8 % de la valeur des échanges pour ce crustacé. Le Royaume-Uni importe principalement de la crevette congelée décortiquée en provenance du Canada.

4.1.2. Les importations canadiennes

La valeur des importations de crevettes a fluctué au cours des cinq dernières années. Elle est passée de 634,1 millions de dollars en 2016 à 709,6 millions de dollars en 2017 (Figure 11). En 2019, la valeur des importations canadiennes de crevettes se chiffrait à 670,5 millions de dollars, ce qui représentait 17,2 % de l'ensemble des importations canadiennes de poissons et fruits de mer. La valeur moyenne à l'importation a été la même en 2015 et en 2019, soit 5,35 dollars la livre.

Les importations canadiennes de crevettes sont principalement constituées de crevette d'élevage. En 2017, environ 70 % de ces importations comprenaient de la crevette tropicale (MPO, 2018). En 2019, les cinq principaux pays d'origine des importations, par ordre d'importance en valeur, étaient le Vietnam, l'Inde, la Chine, la Thaïlande et l'Indonésie. Ces cinq pays représentaient alors 89,6 % de toutes les importations canadiennes de crevettes. Au cours des cinq dernières années, la valeur des importations en provenance du Vietnam, de l'Inde, de la Chine et de l'Indonésie a augmenté tandis que la valeur a diminué pour la Thaïlande (Tableau 8).



Figure 11 – Importations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 8 : Importations canadiennes de crevettes, des années 2015 à 2019

	201	5	201	16	201	.7	20	18	20	19	Variation	2015-2019
Pays partenaires	M \$ CAD	Tonnes	Valeur	Quantié								
Monde	640,8	54 296	634,1	51 100	709,7	56 068	689,3	57 098	670,5	56 829	4,6%	4,7%
Vietnam	181,5	12 400	157,2	10 815	188,4	12 922	204,9	14 237	201,1	14 419	10,8%	16,3%
Inde	147,4	12 107	142,3	11 486	181,6	14 187	175,8	15 308	168,6	14 774	14,3%	22,0%
Chine	92,3	8 898	93,0	8 842	104,3	10 028	114,4	11 406	110,4	11 505	19,6%	29,3%
Thaïlande	128,0	10 156	157,7	12 755	134,0	10 392	95,0	7 693	91,4	7 266	-28,6%	-28,5%
Indonesie	19,9	1 625	21,2	1 747	21,9	1 575	26,5	1 890	29,7	2 291	49,1%	41,0%
Autres	71,6	9 110	62,6	5 455	79,4	6 964	72,8	6 563	69,4	6 574	-3,1%	-27,8%

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

4.2. LES IMPORTATIONS QUÉBÉCOISES

La valeur des importations a atteint 151,2 millions de dollars en 2019 (Figure 12). Elle se situe bien au-dessus de la valeur des exportations. Elle a augmenté de près de 26,8 % par rapport à l'année 2015. La quantité importée de crevettes s'établissait à 11 918 tonnes, ce qui correspond à 36 % de plus qu'en 2015. La valeur de la livre de crevette, qui s'élevait à 6,17 dollars en 2015, est descendue à 5,76 dollars en 2019. La valeur des importations de crevettes représentait 26,2 % de la valeur de toutes les importations de poissons et fruits de mer de la province en 2019.

Valeur (millions de dollars) Quantité (tonnes) 12 687 11 918 200 11 530 14000 12000 9 207 8 765 150 10000 8000 100 6000 4000 159,0 160,7 151,3 119,3 120,7 50 2000 0 2015 2016 2017 2018 2019

Figure 12 – Importations québécoises de crevettes, des années 2015 à 2019

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Les importations québécoises sont principalement constituées de crevette d'élevage. Les cinq principales sources d'importation de crevettes du Québec en 2019, en quantité et en valeur, étaient l'Inde, le Vietnam, la Chine, la Thaïlande et l'Indonésie. Ces cinq pays représentaient, à eux seuls, 86,6 % de la valeur des importations de crevettes de la province. Les importations en provenance de l'Inde, de la Chine et d'Indonésie ont augmenté au cours des cinq dernières années tandis que celles provenant du Vietnam et de la Thaïlande ont diminué. Quant à la valeur des importations à partir de l'Inde, elle a augmenté de 31,6 % entre les années 2015 et 2019 pour passer de 19,2 à 44,4 millions de dollars. Les importations en provenance du Vietnam ont chuté de 22,7 % durant la même période (de 46 à 35,6 millions de dollars) (Tableau 9).

Tableau 9 : Importations québécoises de crevettes, des années 2015 à 2019

	2015	j	2016	j	201	1	201	8	201	9	Variation 2	2015-2019
Pays partenaires	M \$ CAD	Tonnes	Valeur	Quantié								
Monde	119,3	8 765	120,7	9 207	159,0	11 530	160,7	12 687	151,3	11 918	26,8%	36,0%
Inde	19,2	1 407	21,9	1 729	37,7	2 780	47,6	4 110	44,4	3 759	131,6%	167,2%
Vietnam	46,0	3 035	41,6	2 792	48,3	3 174	39,0	2 705	35,6	2 511	-22,7%	-17,3%
Chine	9,2	826	13,4	1 206	17,1	1 468	25,5	2 228	21,4	1 933	131,6%	134,0%
Thaïlande	32,2	2 418	21,8	1 780	20,4	1 521	13,0	1 020	15,4	1 150	-52,1%	-52,5%
Indonésie	3,6	281	4,9	396	6,9	468	11,6	828	14,1	1 075	291,1%	282,8%
Autres	9,0	799	17,1	1 303	28,6	2 118	24,0	1 796	20,3	1 490	125,8%	86,5%

Source: Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

4.3. LES VENTES AU DÉTAIL DE CREVETTES DANS LES SUPERMARCHÉS AU QUÉBEC

Au Québec, le volume total des ventes au détail de poissons et de fruits de mer dans les supermarchés² était compris entre 12 000 et 12 500 tonnes durant la période 2015-2019. Ce volume correspond à une valeur qui se situe entre 220 et 250 millions de dollars. La crevette congelée représente environ le tiers de ces ventes en volume et de 37 à 39 % de leur valeur (Tableau 10).

Durant la même période, le prix moyen pour une livre de crevette congelée dans ces grands magasins est resté pratiquement constant à 10 dollars (Tableau 10).

Tableau 10 : Part de la crevette congelée dans les ventes au détail de poissons et fruits de mer congelés dans les grands magasins au Québec et prix moyen la livre

	2015	2016	2017	2018	2019	
Volume	31 %	33 %	33 %	33 %	34 %	
Valeur	38 %	38 %	39 %	38 %	37 %	
Prix moyen la livre	10 \$	10 \$	10 \$	10,4 \$	10 \$	

Source: Nielsen, Ventes au détail dans les grands magasins au Québec; compilation du MAPAQ.

^{2.} Les ventes dans les dépanneurs, dans les épiceries spécialisées (ex. : épiceries ethniques, fromageries, etc.), dans le secteur de la restauration (hôtel, restaurants et institutions) et dans d'autres circuits de distribution sont exclues.

5. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA CREVETTE NORDIQUE

5.1. LES PRINCIPES QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable du Québec (chapitre D-8.1.1) prévoit 16 principes de développement durable. Même si tous ces principes sont pertinents pour l'industrie de la crevette, les neuf suivants semblent particulièrement importants : santé et qualité de vie des personnes; équité et solidarité sociales; protection de l'environnement; efficacité économique; participation et engagement; précaution; préservation de la biodiversité; respect de la capacité de support des écosystèmes ainsi que production et consommation responsables.

5.2. LA CONFORMITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA CREVETTE NORDIQUE AUX PRINCIPES QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.2.1. La vision québécoise de durabilité du secteur bioalimentaire

La vision du Québec concernant le secteur bioalimentaire en général est d'en faire « un secteur bioalimentaire prospère durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ». L'industrie des pêches a souscrit à cette vision, qui guide le MAPAQ dans ses interventions, y compris celles qui touchent l'industrie de la crevette nordique. Ainsi, les objectifs du Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec comprennent celui de faire croître à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés, notamment en maintenant les certifications existantes pour la crevette nordique. Un autre des objectifs de ce plan est de favoriser les certifications³ de la qualité et de la salubrité des produits aquatiques du Québec qui sont reconnues par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (GFSI⁴ en anglais), afin de répondre aux attentes des consommateurs en matière de saine alimentation et de sécurité alimentaire.

5.2.2. La certification MSC de la crevette nordique

La pêche à la crevette nordique dans les zones du golfe du Saint-Laurent (8, 9, 10 et 12) a été certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC) pour la première fois en septembre 2008. Elle a ensuite obtenu la certification de nouveau en 2014, mais l'a perdue en septembre 2019, puis reçue une autre fois en avril 2020. Les clients de la certification représentent l'industrie de la pêche au Québec et au Nouveau-Brunswick, soit L'Association coopérative des pêcheurs de l'Île limitée, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, Produits Belle Baie Itée ainsi que l'Association of Seafood Producers Inc. Afin de pouvoir utiliser le logo de la certification MSC, les entreprises qui transforment ou transportent de la crevette nordique de pêcheries certifiées par le MSC doivent aussi obtenir la certification de Chaîne de Garantie d'Origine.

Mentionnons que la certification du MSC est basée sur l'évaluation de la durabilité de la pêcherie. Selon le « Référentiel Pêcheries » du MSC, une pêcherie doit remplir les conditions suivantes pour être certifiée :

- Les stocks sont durables : l'effort de pêche doit se situer à un niveau qui permet d'assurer la pérennité des stocks.
- L'impact environnemental de la pêcherie est minimisé : les activités de pêche sont gérées de façon à maintenir la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème.

^{3.} British Retail Consortium, Safe Quality Food, Food Safety System Certification 22000 et Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP).

^{4.} Global Food Safety Initiative.

• La gestion de la pêcherie est efficace : la pêcherie doit respecter les lois en vigueur et avoir un système de gestion qui lui permet de s'adapter aux différents changements.

5.2.3. Les projets de l'industrie qui visent à renforcer la durabilité de la pêcherie de la crevette nordique

Depuis l'année 1993, les entreprises de capture de la crevette nordique ont l'obligation d'utiliser une grille séparatrice afin de réduire les prises accessoires (MPO, 2012). À ce jour, elles continuent d'entreprendre des projets visant le renforcement de la durabilité de la pêcherie. Ainsi, dans le cadre de ces programmes normés, le MAPAQ a accordé du financement à plusieurs projets innovants déposés par des entreprises de capture de la crevette nordique au cours des dernières années. Ces projets ont notamment comme objectif de favoriser la pratique d'une pêche écoresponsable par la réduction de l'effet des engins de pêche sur les écosystèmes des fonds marins, l'amélioration de la sélectivité, l'optimisation des activités de capture, l'établissement de modèles de comptabilité de gestion environnementale et l'accroissement de la sécurité des équipages à bord des bateaux de pêche.

5.2.4. L'approche de précaution, l'approche écosystémique, le processus de consultation et le système de TAC du MPO

Comme il a été mentionné précédemment, le principe de précaution, qui est un des principes québécois de développement durable, constitue la base des décisions du MPO concernant la gestion de la crevette nordique. En plus de l'approche de précaution, le processus de prise de décision du MPO se fonde sur une approche écosystémique visant à considérer les effets des facteurs environnementaux (réchauffement climatique, prédation, risques d'interaction avec les baleines noires, etc.) et de la capture par pêche sur l'état des stocks. Ces deux approches concourent à déterminer les contingents en tenant compte de l'état de la ressource. De plus, elles favorisent la mise en œuvre d'autres mesures, notamment pour minimiser les risques d'empêtrement des baleines noires dans des engins de pêche à la crevette.

Par ailleurs, le MPO a mis en place un processus de consultation (comité consultatif de la crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent) qui fait participer les divers acteurs de la pêche à la crevette nordique à la gestion de cette pêcherie.

5.2.5. Le partenariat et la coopération intergouvernementale

Comme il a été mentionné précédemment, au Canada, le secteur des pêches est cogéré par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Dans le cas de la crevette nordique, le MPO a mis en place un comité consultatif de la crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent auquel siègent des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces de l'Atlantique, en plus des représentants de l'industrie.

CONCLUSION

La pêche à la crevette nordique est importante au Québec, notamment dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, où s'effectuent la plupart des débarquements de crevette nordique au Québec. En 2017, par exemple, ces deux régions ont reçu 99 % des débarquements en volume et 97 % en valeur (Tableau 11).

Tableau 11 : Débarquements de crevette nordique en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent en 2017

Débarquements de crevette	Tonnes	Dollars
Total au Québec	11 698	27 594 952
Gaspésie-Bas-Saint-Laurent	11 560	26 801 375
Gaspésie-Bas-Saint-Laurent	99 %	97 %

Source: MPO, compilation du MAPAQ.

Dans ces régions, l'industrie de la crevette soutient environ 450 emplois dans le sous-secteur de la transformation et plusieurs autres dans celui de la capture, à savoir, notamment, les 41 pêcheurs québécois et leurs 120 aides-pêcheurs.

La baisse des quotas et, par conséquent, celle des débarquements ont des répercussions sur les revenus des pêcheurs, même si la hausse du prix moyen de la crevette payé au débarquement a tendance à compenser la diminution des contingents. La baisse des approvisionnements a aussi des conséquences sur les entreprises de transformation et leurs travailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

BOURDAGES, H., MARQUIS, M. C., NOZÈRES, C. et J. OUELLETTE-PLANTE (2018). Évaluation des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2017 : données du relevé de recherche, Secrétariat canadien de consultation scientifique de Pêches et Océans Canada, document de recherche 2018/057, iv + 68 p.

FAO₁. *Global Production Statistics 1950-2018*, [En ligne], 16 juillet 2020. [http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/query/fr].

FAO₂. *Global Aquaculture Production 1950-2018*, [En ligne], 16 juillet 2020. [http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/fr].

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2019). *Mise à jour de l'indicateur de l'état des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent*, Secrétariat canadien de consultation scientifique de Pêches et Océans Canada, Réponse des Sciences 2019/005.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2018). Poissons et fruits de mer du Canada – Perspectives jusqu'en 2027.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA₁. *Pêches commerciales de la crevette*, [En ligne], 10 août 2020. [http://dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commerciale/atl-arc/shrimp-crevette-fra.html#stocks], mise à jour le 6 mars 2016.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA₂. *Permis du Région de l'Atlantique*, [En ligne], 10 août 2020. [http://www.dfompo.gc.ca/stats/commercial/licences-permis/licences-permis-atl-fra.htm], mise à jour le 28 novembre 2016.

SAVARD, L. et C. NOZÈRES (2012). Atlas des espèces de crevettes de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent – Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 3007, vi + 67 p.

